

**REPUBLIQUE DU NIGER  
REGION DE DOSSO  
DEPARTEMENT DE BOBOYE  
COMMUNE RURALE DE FABIDJI**

**PROCES VERBAL DE LA PREMIERE SESSION ORDINAIRE  
DE L'ANNEE 2023**

L'an Deux mil Vingt Trois et les 29, 30 avril et 01<sup>er</sup> Mai , et conformément à la convocation du Conseil Municipal en date du 20 Avril 2023 s'est tenue dans la salle de réunion de la Mairie de Fabidji, la première session ordinaire au titre de l'année 2023 sous la Présidence de Monsieur Amadou Amadou Seyni Président du Conseil de la dite Commune.

**Etaient présents :**

01. M.Amadou Amadou Seyni	Président du Conseil Municipal
02. M Zoubeirou Aboubacar	Conseiller élu
03. M. Djafarou Djibo	Conseiller élu
04. M. Illiassou Siddo	Conseiller élu
05. M.Adoul-Aziz Soumana Hima	Conseiller élu
06. M. Saïdou Abdoulaye Yacouba	Conseiller élu
07. M.Hamadou Boureïma	Conseiller élu
08. M.Massaoudou Mamoudou	Conseiller élu
09. Mme Halima Adamou	Conseillère élue
10. Mme Hassana Hama	Conseillère élue
11. Mme Roumanatou Moussa Hassane	Conseillère élue

Le personnel de la Mairie,

**Etaient absents :**

☆ **Conseiller élu**

1. M Alhassane Soumana Boubacar	Conseiller élu
2. M. Abdoul-Wahidou Hama	Conseiller élu
3. Mme Adama Hamani Abdoulaye	Adjoint au Maire (excusée)

☆ **Membres de droit :**

1. Honorable Adiza Seyni	Députée Nationale
2. Honorable Rakiatou Ali Beidi	Députée Nationale
3. Honorable Ramatou Soumana	Députée Nationale
4. Honorable. Abdoulaye Oumarou	Représentant du chef de canton

Le Secrétariat est assuré par M. Seyni Moussa, Secrétaire Général de la Commune.

Le quorum étant atteint par la présence effective de onze (11) conseillers municipaux élus sur les 14.

Une Fatiha a été dite pour implorer le tout puissant Allah afin de bénir les assises et implorer sa miséricorde pour notre pays le Niger.

Le Président du Conseil Municipal , Monsieur Amadou Amadou Seyni a dans son mot introductif salué et remercié de vive voix non seulement les conseillers municipaux présents, mais aussi les personnels de la Mairie.

Avant d'entamer les points inscrits à l'ordre du jour, le Président du Conseil Municipal a expliqué aux conseillers les points à débattre durant cette première session ordinaire au titre de l'année 2023, les conseillers ont amendés l'ordre du jour , deux (2) points ont été ajoutés à l'ordre du jour à savoir : le recrutement d'un Secrétaire Général pour la Commune , la Création et mise en place de deux (2) centres de déclaration des faits d'Etat civil dans deux (2) villages de la Commune .

- 1. Examen et adoption du procès verbal de la session ordinaire du 03 décembre 2022 ;**
- 2. Présentation de l'Etat Général de la Commune ;**
- 3. Adoption du compte Administratif et du compte de fin de gestion ;**
- 4. Remaniement budgétaire 2023 ;**
- 5. Recrutement d'un gardien pour le CFM de Fabidji ;**
- 6. Recrutement d'un chauffeur pour le véhicule de fonction de la Mairie ;**
- 7. Recrutement d'un Secrétaire Général pour la Commune ;**
- 8. Création et mise en place de deux(2) centres de déclaration des faits d'Etat civil ;**
- 9. Compte rendu des activités menées pendant l'intersession ;**

Après l'amendement des points inscrits à l'ordre du jour, la parole fut donnée au Secrétaire Général de la Commune pour la présentation du procès-verbal de la session précédente.

### **1. Adoption et amendement du procès verbal de la session précédente**

A ce niveau la parole fut donnée au secrétaire de séance pour la lecture du procès verbal de la troisième session ordinaire tenue du 03 au 05/12/2022, de ce fait , après des discussions riches en apport dans le fonds , le procès verbal de la session précédente a été adopté par onze (11) voix pour, Zéro (0) contre et trois (3) abstentions.

### **2. Présentation de l'Etat Général de la Commune ;**

Conformément aux dispositions de l'ordonnance 2010-54 du 17 Septembre 2010 portant code Général des Collectivités Territoriales, le Président du Conseil Municipal a autorisé le Secrétaire Général à présenter la Situation générale de la Commune Rurale de Fabidji.

Par cet exercice le Secrétaire Général de la Commune a présenté de manière détaillée la situation suivante :

#### **I Sur le plan administratif :**

##### **1. Administration municipale**

Elle est composée de :

- un organe exécutif : le Président du Conseil secondé par une Adjointe ;
- Un organe délibérant : le conseil Municipal présidé par le Président du Conseil et qui est composé par quatorze (14) membres élus dont dix (10) Hommes et quatre (4) femmes et quatre (4) membres de droit : le chef de Canton de Birni N' Gaouré ou (son représentant) et trois Députées Nationales élues au titre du Département de Boboye.

Il existe également :

- trois(3) commissions spécialisées : la commission des affaires économiques et financières ; la commission de affaires foncières et du développement rural et la commission des affaires institutionnelles, jeunesse, sport, culture et la coopération.
- D'une Commission Foncière Communale (**COFOCOM**) appuyée par trente (30) Commissions Foncières de Bases (**COFOB**) ;
- D'un cadre de Concertation Communal ;

**Le personnel administratif et comptable quant à lui est composé :**

- un Secrétaire Municipal faisant fonction du Secrétaire Général ;
- '-un receveur Municipal;
- deux(2) agents d'état civil ;
- Deux(2) chauffeurs, dont l'un pour la Mairie et l'autre pour le centre de santé Intégré (CSI) de Fabidji ;
- D'un(1) manœuvre permanent pour le CSI de Fabidji ;

**Le personnel temporaire** quant à lui est formé de six (6) agents dont :

- un(1) agent manœuvre pour le siège de la Mairie
- un (1) agent manœuvre pour le marché à bétail de Fabidji
- deux(2) agents hygiène et assainissement,
- deux (2) manœuvres dont l'un pour le centre de Santé Intégré du village d'Irrah et l'autre du village de Tchankardji

**Administration coutumière**

Elle est assurée par un chef de Canton qui est représenté au conseil communal par son chef de secteur .il a sous sa responsabilité les chefs des villages qui à leurs tours ont sur leurs, les chefs de quartiers et de hameaux.

Les chefs traditionnels sont les dépositaires des coutumes et mœurs, ils assistent l'administration municipale dans la gestion courante de la cité (conciliation, gestion pacifique des conflits, perception des taxes municipales ; élaboration et mise en œuvre du budget et le plan de développement Communal).

**II. Les services déconcentrés de l'Etat**

La Commune Rurale de Fabidji bénéficie des appuie des services de :

- L'Education de base 1et base 2
- L'Environnement
- L'Agriculture
- La Santé
- L'Elevage

Qui sont représentés par des responsables résidant dans le chef-lieu de la Commune. Elle bénéficie également de l'appui des services techniques départementaux n'ayant pas de représentation au niveau communal.

**III. Les forces de défenses et sécurité**

Les gendarmes assurent la sécurité des personnes et des biens, il s'agit d'un poste de gendarmerie fixe qui a compétences sur la commune, élargie à celle de Kankandi .

**IV. Les infrastructures et équipements socio économiques**

**1. Siège de la Mairie :** la Commune dispose d'un local qui a été construit en 2008 PAMED I (programme d'Appui à la mise en place des Entités Décentralisées dans la Région de Dosso)

**2. Santé**

Les infrastructures sanitaires de la Commune de Fabidji se focalisent au niveau de :

- Cinq (5) centres de Santé Intégrée (CSI) dont trois (3) de type II (Fabidji, Thankardji et Irrah ) ;
- Trois (3) maternités ;
- Dix (10) cases de Santé (CS) ;
- Cinq (5) dépôts communautaires

### 3. Education

La Commune dispose de soixante (62) établissements scolaires comprenant :

- Quarante Deux (44) écoles primaires traditionnelles dont six (6) jardins d'enfants qui y sont rattachés ;
- Douze (12) medersas ;
- Trois (3) collèges d'enseignement Général (CEG) ;
- Un (1) complexe Scolaire au niveau du chef lieu de la commune ;
- Deux (2) Centre de formation aux métiers (CFM) ;
- Une (1) école privée au niveau du chef lieu de la commune ;

### 4. Agriculture

L'agriculture reste la première activité économique des populations de la Commune rurale de Fabidji .elle occupe environ 80% de la population .il s'agit, comme un peu partout au Niger d'une agriculture de subsistance dominée par un système extensif.

En effet, la situation géographique de Fabidji qui place une bonne partie de la Commune dans la zone du Dallol lui fait profiter d'un sol propice et lui permettant de disposer de :

- douze(12) Banques céréalières,
- un (1) magasin OPVN,
- Neuf(9) sites maraichers,
- Un(1) tracteur en mauvais état
- Une(1) batteuse de mil en mauvais état
- Deux stations méthodologiques (Fabidji et Goberi Goubey)

La Commune bénéficie également des distributions de vente à prix modérés, des semences améliorées, des pesticides de la part de l'Etat et ses partenaires.

### 5. Elevage

L'élevage constitue la seconde activité économique pour les populations de la Commune rurale de Fabidji. En effet, dans cette zone agropastorale, il n'existe pas un seul ménage ou l'activité n'est pas pratiquée.

Le cheptel de la commune est composé des espèces suivantes :

- les bovins : 43 941
- les petits ruminants : 48 078
- Asins : 4998
- Equins : 11

Aviculture très pratiquée presque par la totalité de la Commune (à ne pas négliger).

(Source données de la vaccination du cheptel 2018 de la Commune Rurale de Fabidji)

- 4 Boutiques aliment pour bétail ( Torombi , Rodji Peulh , Goberi N Peulh , Fabidji ),
- Reconstitution du cheptel dans 3 villages de la Commune par Pasec en 2020
- 1 aire abattage des animaux (Fabidji chef lieu de la Commune)
- 10 parcs de vaccination des animaux
- 5 puits pastoraux
- 2 fourrières pour animaux

- 6 couloirs de passages des animaux
- 3 Aires de pâturages
- 3 stations de pompes en cours de réalisation

## **6. Hydrauliques**

la Commune dispose :

- 13 MINI-AEP (Muni Adduction d'eau potable)
- 54 FPMH (Forages équipées de Pompe à motricité Humaine)
- 52 puits cimentés
- Importantes mares permanentes et semi permanentes

## **7.Économiques**

La commune dispose de 07 marchés hebdomadaires, 9 moulins, 01 route principale Margou- Boumba , 25 pistes rurales, 4 marchés à bétail, Une partie de la Commune est alimentée par la haute tension électrique ;

## **8. Médias**

La Commune rurale de Fabidji dispose d'une seule Radio communautaire qui se trouve dans le village de Goberi Goubey, cependant il faut noter la couverture d'autres radio, telles que l'ORTN, la radio privée MARABA de Birni N' Gaouré et la Télévision Nationale. Un centre numérique multi-village

## **9. Autres infrastructures**

Connue pour ses potentialités économiques , la Commune Rurale de Fabidji abrite diverses activités qui sont d' importantes sources de revenus pour la populations dont des ateliers de soudures , centre de transformation d' huile, des banques céréalières, moulins à grains , etc. en plus, on note la présence d'unions des groupements de femmes et des compagnie de transfert d' argent ( BNIF AFUWA, NITA, Zeyna , allizza ) et des réseaux téléphoniques

## **10. Etat d'exécutions des délibérations du Conseil Municipal :**

- 3 sessions ordinaires tenues en 2022 ;
- 6 délibérations du conseil municipal adoptées en 2022 ;

## **11. Niveau d'exécution du budget de l'exercice 2022.**

Au cours de l'exercice 2022, il a été recouvré sur une prévision budgétaire

- Totales recettes mobilisées titre I: 30 499 648 FCFA soit un taux de 55,68 %
- Totales recettes titre II : 78 569 950 FCFA soit un taux de 29,40 %
- Totales dépenses effectuées titre I: 28 621 183 FCFA soit un taux de 52,25 %
- Totales dépenses effectuées titre II : 81 238 738 FCFA soit un taux de 30,40 %

## **V. Les partenaires au développement**

Parmi les partenaires qui interviennent dans la commune dans le domaine de la lutte contre l'insécurité alimentaire et la vie socio culturelle, il faut citer entre autre le :

- ONG SWISS-AID
- Lux Développement
- INABEL
- MCC (Millénium Challenge Corporation)
- Programme PASEC (Projet d'Appui à l'Agriculture Sensible et risques climatiques)
- World Vision,

- PRECIS (Projet de Renforcement de la résilience des Communautés rurales à l'Insécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger)
- Le projet conjoint (FIDA, FAO, PAM, ETAT)
- PIDAC (Projet Intégré et Adaptation Climatique)
- LIRE (Learning for Results in Education)
- REVE
- PRAPS
- PACT 2
- Musulmi Hands
- MATA Masudubara
- PAPI
- FICOPRI

## **VI. Situation des dossiers en instances de démarrage**

Dans le cadre de convention entre la commune Rurale de Fabidji et le Fond fil à travers ANFICT, deux activités (2) sont en cours Il s'agit :

- La réhabilitation de trois classes au niveau de Fabidji ;
- La construction d'un bloc de deux classes et leurs équipements dans le village de Bali –Bali.

- Projet de protection et d'aménagement du site maraîcher de 5 ha du village de Tchankargui Zarma, partenaire Programme d'Appui à la Petite Irrigation (PAPI) .

## **VII. Les défis majeurs**

Malgré les efforts fournis par la Commune sur fonds propre ainsi que les appuis des différents partenaires, plusieurs défis se posent, il s'agit entre autre :

- L' incivisme fiscal qui se traduisent par le faible taux de recouvrement des taxes municipales et de marchés qui ne permettent pas de faire des investissements;
- le développement du secteur informel ;
- la précarité des voies de communication (routes et pistes rendant difficile les échanges commerciaux et la circulation des personnes et leurs biens).
- l'insuffisance des terres couplée à la croissance démographique qui provoquent des problèmes fonciers,
- Insuffisance de mutuelles d'épargnes et crédit ;
- vétusté des équipements au niveau de la radio communautaire,
- Faible couverture de l'électricité rurale ;
- L'absence d'un cadre de coopération décentralisé avec des collectivisé territoriales étrangères ;
- Les conflits entre éleveurs et agriculteurs ;

## **VIII. les perspectives**

Pour relever les défis, la Commune se devrait d'exploiter efficacement de manière efficiente les opportunités qu'offre le potentiel ci –après :

- Le Dallol Bosso qui offre une nappe phréatique accessible
- Un important cheptel
- Les terres irrigables
- La proximité de la Capitale (Niamey) ;

- La présence d'une importante diaspora originaire de la Commune et vivant dans tous les pays côtiers.
- Le cadre attractif et touristique de la Commune pouvant permettre la réalisation d'une infrastructure d'accueil (camping, réunions, et..c)

### **3. Adoption du compte Administratif et du compte de fin de gestion ;**

#### **☆ Le Compte Administratif de l'année 2021**

Le président du Conseil, a demandé à son secrétaire Municipal de présenter la situation du compte administratif de l'exercice 2022 préparée.

Ainsi il ressort de son exposé :

- Total des recettes mobilisées au cours de l'exercice 2022 est de : 113 860 301 FCFA réparties comme suit :
  - Recettes ordinaires Titre I : 30 499 648 FCFA ;
  - Recettes investissement Titre II : 78 569 950 FCFA ;
  - Comptes Hors Budget (CHB) : 4 790 703 FCFA ;

- Total des dépenses effectuées au cours de l'exercice 2022 est de : 114 650 624

FCFA réparties comme suit :

- Dépenses Titre I : 28 621 183 FCFA ;
- Dépenses Titre II (Budget investissement) : 81 238 738 FCFA ;
- Comptes Hors Budget : 4 790 703 FCFA ;

Après la présentation du Compte administratif, des questions ont été posées par les conseillers pour des éclaircissements par rapport à certains points notamment la taxe municipale, débits de boisson, exploitation de carrière et aussi la vente du bien patrimoine (2 véhicules sur cale) le Président du Conseil et son secrétaire Municipal ont apporté des réponses et des éclaircissements précis aux différentes questions posées.

Après la parole fut donnée au receveur Municipal pour présenter le compte de fin de gestion de l'exercice 2022 conformément aux dispositions réglementaires, il ressort de sa présentation :

- Total des recettes comptabilisées au cours de l'exercice 2022 est de : 113 860 301 FCFA
  - Total des dépenses effectuées au cours de l'exercice 2022 est de : 114 650 624 FCFA
- Report positif issu de l'exercice 2021 : 11 522 717 FCFA

Ainsi à la fin de l'exercice 2022 il ressort un solde positif d'un montant de : dix Millions Sept Cent Trente Deux Mille Trois Cent Quatre Vingt Neuf (10 732 389) FCFA qui sera reporté dans le Budget de l'exercice 2023.

Il faut noter qu'après la présentation du compte de fin de gestion de l'exercice 2022, des questions ont été posées, et qui ont d'ailleurs suscité des débats très enrichissants.

Le Président du Conseil et le Receveur Municipal ont apporté des réponses et des éclaircissements précis.

Ainsi le conseil a adopté à l'unanimité les deux comptes présentés et ils seront transmis à la Cour des comptes et de discipline budgétaire.

#### 4. Remaniement Budgétaire de l'exercice 2023

A ce niveau le Président du Conseil , a tenu tout d'abord à justifier l'inscription du point de remaniement dans l'ordre du jour par les motifs suivants :

- la prise en compte dans le budget 2023 de la subvention du fond FIL (Fond Investissement Local) pour un montant de 29 657 542 FCFA uniquement dans les quatre(4) domaines transférés aux collectivités territoriales à savoir éducation , environnement , Santé , et Hydraulique , mais le volet éducation a été choisi pour l'utilisation de ce fonds (réhabilitation et équipement de trois salles de classes à l'école primaire de Fabidji centre et la construction d'un bloc de deux (2) classes et leurs équipements dans le village de Bali Bali ).
- Les retouches de certaines prévisions de 2023 pour cause des données nouvelles :  
 . le recrutement d'un Secrétaire Général pour la Commune. le recrutement d'un manœuvre temporaire pour le CFM de Fabidji .

Chapitre	Article	Libellé	Situation avant remaniement	Augmentation	Diminution	Situation avant remaniement
<b>Recette Titre II</b>						
XXII	4	Subvention pour travaux d'investissement	36 424 500	29 657 542		66 082 042
Total XXII			36 424 500	29 657 542		66 082 042
<b>Total Titre II Recette investissement</b>			<b>71 055 015</b>	<b>29 657 542</b>		<b>100 712 557</b>
<b>Dépenses Titre I</b>						
Chapitre III/ : Personnel	Article	Libellé	Situation avant remaniement	Augmentation	Diminution	Situation avant remaniement
III	1	Personnel permanent	7 904 135		180000	7724135
	2	Personnel temporaire	1350000	180000		1530000
Total Chap III			<b>9 254 135</b>	<b>180 000</b>		<b>9 254 135</b>
<b>Total Titre I Dépense fonctionnement</b>			<b>56 956 700</b>	<b>180 000</b>		<b>56 956 700</b>
<b>Dépenses Titre II</b>						
Chapitre XXIII : INFRASTRUCTURES	Article	Libellé	Situation avant remaniement	Augmentation	Diminution	Situation avant remaniement

XXIII	1	Etablissement scolaire	8 820 526	29 657 542		38 478 068
Total Chap XXIII			8 820 526	29 657 542		38 478 068
<b>Total Titre II Dépense investissement</b>			<b>71 055 015</b>	<b>29 657 542</b>		<b>100 712 557</b>

A l'issue des débats, les conseillers après avoir délibérés par onze (11) voix pour et zéro contre, ont adopté le premier remaniement budgétaire au titre de l'année 2023, Ce qui amène le Budget équilibré en recettes et en dépenses à la somme de : Budget titre I Cinquante Six Millions Neuf Cent Cinquante Six Mille Sept Cent (56 956 700) FCFA et pour le Budget Titre II Cent Millions Sept Cent Douze Mille Cinq Cent Cinquante Sept (100 712 557) FCFA. Les différents éléments du budget ainsi remanié se retrouvent dans le tableau ci-dessus.

#### **4. Recrutement d'un gardien pour le CFM de Fabidji ;**

Le Président du Conseil Municipal a rappelé aux conseillers que la Commune Rurale de Fabidji dispose de deux(2) centres de formations et aux métiers ( le village Fabidji et Tondo ), celui du chef lieu de la Commune dispose d' un local à l' enceinte même du terrain de la maison paysanne , et avait reçu d' importants matériels ( machines à coudre, mécaniques, électriques , brefs divers articles ), ainsi il a été demandé à la Commune de recruter un gardien bénévole qui va s' occuper de la sécurisation de ses matériels , le conseil à l' unanimité autorise le Maire de procéder au recrutement de ce gardien .

#### **6. Recrutement d'un chauffeur pour le véhicule de fonction de la Mairie ;**

A ce niveau le Président du conseil a informé les conseillers que le chauffeur dont dispose la Commune est parti à la retraite depuis fin décembre 2022, et qu'il va falloir procéder à un recrutement, le conseil autorise le Président au recrutement d'un nouveau chauffeur pour le véhicule de fonction de la Mairie.

#### **7. Recrutement d'un Secrétaire Général pour la Commune ;**

La Commune ne dispose pas d'un secrétaire général, c'est le Secrétaire Municipal qui assure la fonction du Secrétaire Général depuis 2011, le conseil a autorisé le Président du Conseil à procéder au recrutement d'un Secrétaire Général pour la Commune.

#### **8. Création et mise en place de deux(2) centres de déclaration des faits d'Etat civil ;**

Pour avoir des actes des pièces d' état civil à moindre coût, le plus proche possible , la Direction d' Etat civil nationale a érigé tous les villages administratifs du Niger en centre de déclaration des faits d' Etat civil , mais dans les trente(30) villages administratifs que compte la Commune Rurale de Fabidji seuls deux(2) villages ne sont érigés en centre de déclaration des faits d' état civil , le conseil autorise le Président du Conseil à la création et mise en place de ces deux(2) villages en centre de déclaration des faits d' état civil.

#### **9. Compte rendu des activités menées pendant l'intersession ;**

Avant de rentrer dans le but du sujet , le Président du Conseil a donné la parole a un conseil de la commission spécialisée ( éducation ) qui en son terme a expliqué d' abord l' arrivée d' un nouveau partenaire dénommé Alliance Française de Développement sur l' éducation , ensuite il a parlé de la mission de sensibilisation sur les camps de lecture initié par World Vision , aussi la tenue d' une formation à Dosso pour la mise en place des points focaux dans les différentes domaines d' intervention de l' ONG WORLD VISION .

Après, le Président du Conseil municipal a pris la parole pour énumérés Plusieurs points notamment :

- La réception provisoire de deux (2) mini-AEP dans le village de Fataloulou et Tihoré, et le branchement d'eau multi village (Fabidji – Bombohi ) par le Programme SWISSAID dans son volet eau - hygiène et assainissement ;
- Pour le Programme INABEL à travers REAL MAHITA, seulement 11 dossiers (OP, et individuelles) ont été sélectionnés dans notre commune dans le cadre de l'accompagnement des jeunes en entrepreneuriat dans le secteur de l'élevage.
- Dans le cadre de la mise en œuvre de la deuxième phase du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS II), il a été prévu au titre de la composante 3 « Amélioration des chaînes de valeur du bétail » la construction d'une aire d'abattage améliorée au grand profit des consommateurs et divers acteurs de marchés.
- La visite d'une équipe internationale de world vision à Fabidji dans le cadre du parrainage.
- World vision a fait la Commune de Fabidji sa Zone Phare en matière de Formation des moniteurs IL dans leurs zone Phare Fabidji.
- Formation à Dosso du Président du conseil Municipal et le Secrétaire Général sur les usages numériques, la contribution des nouvelles technologies de l'information et de la Communication au développement communautaire
- La présence dans la Commune de la maladie de la fièvre affuteuse qui attaque surtout les petits ruminants.
- ONG Musil ms hands a accompagné la commune dans son volet action humanitaire :
  - a) Soigné 100 personnes atteint de la maladie des yeux
  - b) dotation le CSI de Fabidji en produits pharmaceutiques, des lits, radio pour écographie ;
  - c) des machines à coudre au niveau du Centre de formation et aux métiers du chef lieu de la Commune.

**L'ordre du jour étant épuisé, le président a remercié les Conseillers pour leur assiduité et a levé la séance.**

**Le Secrétaire Général**

**Seyni Moussa**

**Le Maire**

**Amadou Amadou Seyni**

